

2013 DAC 63 Subvention (11.000 euros) à l'Association ACP La Manufacture Chanson (11e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Association ACP La Manufacture Chanson, créée en 1983, régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet la formation, la connaissance, la recherche et la pratique de la chanson d'expression française et de toutes les activités s'y rapportant ou permettant d'y accéder.

ACP La Manufacture Chanson a pour origine Les ateliers Chanson de Paris, première école de la chanson fondée à Nanterre par Christian DENTE et une équipe de chanteurs et de musiciens. Après s'être fixée au Théâtre de la Tanière à Paris puis dans divers lieux, l'association s'est installée en 1987 à la Maison des Amandiers. En juillet 2007, l'école s'est implantée dans des locaux de la RIVP, mieux adaptés à son activité, situés 124, avenue de la République dans le 11e arrondissement.

La vocation de cette école unique en son genre, attentive aux influences actuelles, est de former des professionnels, des jeunes de 18 à 30 ans sélectionnés sur dossier, mais aussi des amateurs. L'association propose de très nombreuses disciplines enseignées par des artistes de qualité en activité et travaille avec les circuits professionnels afin de susciter des rencontres avec les gens du métier.

L'association accompagne la professionnalisation de ses élèves en proposant un cursus de formation de deux ans, une première année de création collective puis la deuxième année, un projet individuel. Cette formation prépare au certificat F.N.E.I.J.M.A., Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles, qui permet la validation des connaissances dans le domaine des musiques actuelles. Chaque année ACP La Manufacture Chanson organise pour les professionnels, ayant déjà une pratique, des stages de formation, dont la plupart sont conventionnés par le Fonds d'Assurance Formation des Activités du Spectacle.

Au titre de ses activités, l'association bénéficie du soutien de nombreux organismes professionnels qui apportent leurs contributions au fonctionnement de la structure : le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz, la société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes, la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique, la Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes Interprètes Musique et Danse ainsi que le Fonds pour la Création Musicale.

ACP La Manufacture Chanson propose seule ou en partenariat, des formations aux amateurs qui ont la possibilité de suivre un programme d'ateliers à la carte. Ces ateliers se présentent sous la forme de modules consacrés à l'expression scénique, aux multi disciplines, à la voix, au chant, à la musique et à la création dans une optique interdisciplinaire. Les cours ont lieu d'octobre à mi – juin, les tarifs pour chaque module, varient de 450 euros pour les moins élevés à plus de 900 euros en fonction du nombre d'heures.

En 2012, la saison a été impactée par la nouvelle situation fiscale d'ACP la Manufacture Chanson. Malgré cela, le projet a pu être développé et renforcé avec pour objectif constant de proposer un lieu totalement dédié à la chanson. La formation reste l'activité principale avec une augmentation de plus de 40 % de participation aux ateliers et stages de pratique en amateur. De nombreuses master-classes ont été organisées et le partenariat avec le département Musique Actuelles du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris a été maintenu sur la base d'échanges de compétences artistiques. En outre, l'activité de diffusion est restée très soutenue avec une

programmation régulière d'artistes en développement, de nombreuses résidences de création et de diffusion et des scènes ouvertes hebdomadaires. Un effort particulier a été réalisé, pour multiplier les actions artistiques, pour développer les activités d'insertion professionnelle et les mises à disposition de salles ont permis à de nombreux artistes, groupes ou compagnies de répéter et travailler dans de bonnes conditions. Enfin, l'équipe d'ACP la Manufacture Chanson est restée très impliquée dans sa participation à la structuration du secteur de la chanson.

En 2013, la saison verra la transformation de cette association en SCOP, dont les valeurs fondamentales sont la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité et le partage. Cette nouvelle forme juridique sera l'occasion de renouer avec la philosophie de Christian Dente créateur/fondateur de l'ACP la Manufacture Chanson puisqu'il s'agissait, à ses yeux, de proposer un outil qui permette aux artistes de travailler à la transmission et à l'exercice de leur art, la chanson. L'association consolidera et poursuivra le projet, défini depuis 2007, de proposer un lieu dédié à la chanson en s'appuyant sur 5 axes : premièrement, la formation avec la pratique amateur, l'école de la chanson, la formation professionnelle et les Master-classes ; deuxièmement, la diffusion, les concerts, résidences d'artistes et scènes-ouvertes ; troisièmement, l'action artistique et culturelle auprès de tout type de public ; quatrièmement, l'insertion professionnelle et le développement d'artistes ; et enfin, cinquièmement, la mise à disposition de salles pour des répétitions, créations ou réunions.

Enfin, 2013 sera aussi l'année anniversaire des 30 ans des Ateliers Chanson de Paris, créés le 15 septembre 1983 et, de ce fait, de l'association.

ACP La Manufacture Chanson consacrant une partie importante de son activité au développement de la pratique amateur dans le domaine de la chanson d'expression française et des musiques actuelles, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 11.000 euros, en faveur du fonctionnement des ateliers de pratique amateur au titre de l'année 2013.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DAC 63 Subvention (11.000 euros) à l'Association ACP La Manufacture Chanson (11e)

Le Conseil de Paris siégeant
en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ACP La Manufacture Chanson ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée à l'association ACP La Manufacture Chanson, qui a son siège social 124, rue de la République 75011 Paris, anime une école de chanson à la même adresse et consacre une partie de ses activités à la pratique amateur. 2013_01807/8147.

ARTICLE 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.